

Instructions de course CSP Optimist

Yacht Club Ascona 19./20.3.2016



Abréviations

RCV Les règles de Course à la Voile | RC Comité de course | SI Instructions de course | NOR Avis de course

[DP] La punition est à la discrétion du tribunal arbitral [NP] Un bateau ne peut pas protester

[SP] Comité de course peut demander une punition standard sans procès.

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles de Course à la Voile 2013-16 (RCV) de l'ISAF.
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing s'appliqueront.
- 1.3 La règle 40 (RCV) et le préambule du chapitre 4 sont modifiés comme suit:
 - 1.3.1 Préface: Les règles du chapitre 4 sont applicables uniquement aux bateaux de course. Toutefois, l'article 40 et l'article 55 va en tout temps lorsque les bateaux sont sur l'eau.
 - 1.3.2 La règle 40 est modifiée comme suit:

Chaque participant doit porter son équipement individuel de flottabilité, conformément à la règle de classe 4.2 (a), et ceci pendant toute la durée de son séjour sur l'eau, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel.
- 1.4 Si une règle d'avis de course est en conflit avec une règle dans les Instructions de Course, les Instructions de Course prévaudront. Cela modifie RCV 63,7.
- 1.5 La langue officielle est l'allemand. En cas de conflit dans l'interprétation le texte de documents, la version allemande prévaudra.

2. SECURITE [DP][NP]

- 2.1 Le comité de course peut réclamer contre un bateau quand il viole une règle de sécurité.
- 2.2 Les participants doivent porter un équipement individuel de flottabilité correspondant au point 1.3 des SI.
- 2.3 Les bateaux qui ne vont pas à l'eau doivent être signalés rapidement au Comité de course par les coaches responsables.
- 2.4 Les bateaux qui abandonnent une course doivent le signaler au comité de course ou au bureau de course aussitôt que possible et doivent remplir le formulaire mis à disposition par le comité de course.
- 2.5 Les bateaux qui ne sont pas dans une course doivent se maintenir à l'écart des bateaux qui régatent et des bateaux du comité.
- 2.6 Les concurrents qui demandent de l'aide doivent le signaler au moyen d'un sifflet, par des mouvements des bras ou de leur pagaie. Le CC se réserve le droit de porter assistance aux bateaux qui en auraient besoin sans que ceux-ci aient demandé de l'aide. Ceci ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation et modifie la règle 62.1 (a).
- 2.7 Si le pavillon « E » est hissé (avec un signal sonore long) sur un bateau du comité, tous les bateaux de soutien seront invités à rester sur l'eau et d'apporter leur aide à tous les concurrents.
- 2.8 Si le pavillon « E » est hissé à terre, chaque Coach doit dans le délai de 30 minutes après l'envoi du pavillon établir une liste des concurrents dont il a la charge, certifiant que tous sont rentrés à terre.

Le pavillon « E » sera hissé quand le dernier bateau de la dernière régata du jour aura franchi la ligne d'arrivée ou que la course aura été annulée. Tous les bateaux pourront être pénalisés selon l'appréciation du Jury si pour chaque course du jour l'entraîneur n'applique pas cette règle. Ceci modifie la règle 63.1.
- 2.9 La participation au plan de sécurité du CC est obligatoire pour les entraîneurs. Dans les situations d'urgence, chaque bateau entraîneur et accompagnement est tenu de donner assistance.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé devant le secrétariat des régates.

En cas de modification ou d'avis, le drapeau « L » sera hissé accompagné d'un signal sonore
- 3.2 Si un drapeau est établi sur un drapeau de groupe, le signal applique uniquement à la catégorie.
- 3.3 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé devant le secrétariat des régates.
- 3.4 Quand le pavillon « Aperçu » est affalé à terre, aucun signal d'avertissement ne peut être donné avant 30 minutes. Cela complète la règle signaux de course AP.
- 3.5 Quand le pavillon « Aperçu » sur H est envoyé à terre, les bateaux ne doivent pas quitter le port. C'est un changement de la règle « Aperçu ». [DP][NP]
- 3.6 Le hissage du pavillon « E » signifie que la règle IC 2.8 est appliquée.

4. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux formats ou au calendrier des courses sera affichée au plus tard à 20:00h le jour d'avant. D'autres modifications au SI seront publiées sur le tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier signal d'avertissement prévu, le jour de l'entrée en vigueur de la modification.

5. FORMAT DES COURSES

- 5.1 La course se compose d'une seule série dans la mesure où le nombre de participants est inférieur à 100 (environ).
- 5.2 A partir de 80 (environ) bateaux, les bateaux doivent être divisés en groupes identifiés par une couleur (couleurs). Les 12 premiers bateaux du classement actuel (Bestenliste) sont répartis entre les groupes. Les autres bateaux sont triés par numéro de voile.
- 5.3 La flamme de couleur des groupes doit être fixée à la fin de la livarde.
- 5.4 Les flammes sont fournies par l'organisateur contre un dépôt de CHF 5.-.
- 5.5 Chaque participant est responsable de vérifier qu'il a reçu la bonne flamme et navigue dans bon groupe. Les navigateurs qui naviguent dans le mauvais groupe sont classés DNS.

5.6 Ordre de départ

Course	Départ 1	Départ 2
1	Rose ■ - ■ Vert	Noir ■ - Blanc
2	Vert ■ - ■ Noir	Rose ■ - Blanc
3	Rose ■ - ■ Noir	Vert ■ - Blanc
4	Noir ■ - Blanc	Rose ■ - ■ Vert
5	Rose ■ - Blanc	Vert ■ - ■ Noir
6	Vert ■ - Blanc	Rose ■ - ■ Noir

Après un rappel général le comité peut sélectionner le deuxième groupe de départ.

7. HORAIRE DE LA RÉGATE (= NOR 4)

- 7.1 Samedi, 19 mars 2016
- 09:00 Ouverture du secrétariat des régates
 - 11:00 Fermeture du secrétariat des régates
 - 12:00 Briefing Entraîneur
 - 12:15 Briefing compétiteurs
 - 13:00 Premier signal d'avertissement possible

Dimanche, 20 mars 2016

Le temps pour le Briefing et du premier signal d'avertissement est publié au plus tard 19:30

15:30 Dernier signal d'avertissement possible. (voir 7.4)

- 7.2 6 courses sont prévues. Un maximum de 4 courses peut être couru par jour.
- 7.3 Le signal d'avertissement pour la prochaine course sera donné au plus tôt 5 minutes après que le dernier compétiteur aura franchi la ligne d'arrivée de la manche précédente.
- 7.4 Le dimanche le dernier signal d'avertissement possible est à 15:30 h. Si le premier signal a été donné avant ce temps, les signaux pour les groupes suivants peuvent être donnés après ce temps.
- 7.5 En cas de rappel général, d'autres signaux d'attentions pourront être donnés pour autant que le premier signal ait été donné avant 15:30. Cette exception n'est pas valable si la manche est annulée.

8. ZONE DE COURSE

Lago Maggiore

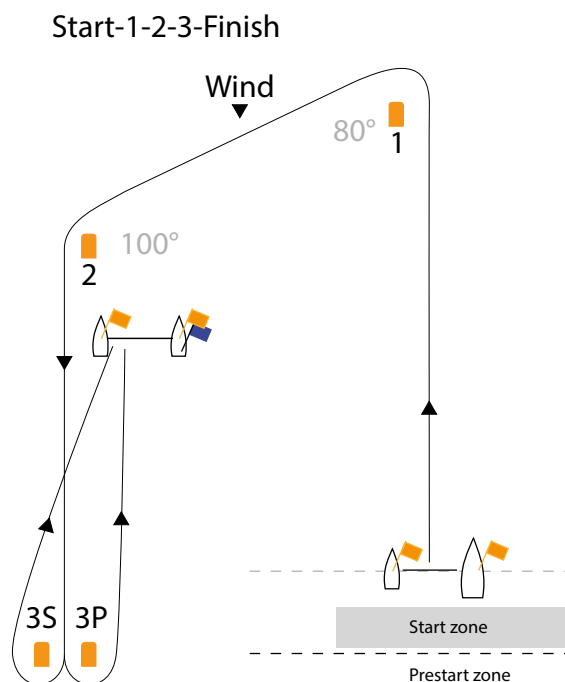
9. LE PARCOURS

Le parcours est un Outer Loop avec la ligne d'arrivée à la fin du deuxième bord de près.

Le schéma montre le parcours, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

Si la marque est une porte, les bateaux doivent passer entre les deux bouées. Si la marque est une marque simple, elle doit être laissée à bâbord.

Le parcours pourra être raccourci seulement à la marque 3 (porte ou bouée simple). Ceci modifie la règle 32.



10. MARQUES

- 10.1 Les marques 1, 2, 3, 4 sont des bouées cylindriques oranges.
- 10.2 La ligne d'arrivée et la ligne de fin se situent entre deux bateaux de comité.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP][NP]

Excepté lors de l'arrivée, la ligne d'arrivée ne doit jamais être traversée. Elle est considérée comme un obstacle RCV.

12. LE DÉPART

- 12.1 Le drapeau orange est hissé au moins 5 minutes avant le signal d'avertissement (un signal sonore). Il est affalé après le lancement réussi du dernier groupe, sans signal sonore.
- 12.2 La ligne de départ se situe entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau start à l'extrémité tribord et une bouée cylindrique jaune à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Les bateaux pour lesquels le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses. [DP]
- 12.4 Au lieu du drapeau de la classe, les couleurs des groupes respectifs sont présentées.
- 12.5 Le signal d'avertissement pour les groupes suivants peut être donné à tout moment après le début du groupe prévu.
- 12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.1 et A5.
- 12.7 RCV 30.3 (BlackFlag) est modifié comme suit [DP] [NP]:
Le numéro de voile des disqualifiés sont affichés sur le bateau de départ pendant au moins trois minutes. Un long signal sonore sera fait si les numéros sont affichés. Chaque bateau concerné doit quitter la zone de départ avant le nouveau signal préparatoire.
- 12.8 Lors de rappel individuel, le pavillon X restera hissé seulement durant 2 minutes. Ceci modifie la règle 29.1

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT LE PARCOURS

- 13.1 Le comité de course peut changer un bord du parcours en déplaçant ou remplaçant une marque, conformément à RCV 33.
- 13.2 Le comité de course peut changer une marque ou la ligne d'arrivée jusqu'à 100m sans l'afficher. Cela modifie la règle RCV 33.

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera située entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau start à l'extrémité tribord, et une marque cylindrique jaune à l'extrémité bâbord.
- 14.2 Après le passage de la ligne les concurrents doivent immédiatement rejoindre la zone de départ. [DP][NP]

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ POUR RÈGLE 42 ET 44

Les RCV annexe P, procédures spéciales pour règle 42 sont appliquées avec les modifications suivantes:

- 15.1 Règle P2.3 est supprimée.
- 15.2 Règle P2.2 est modifiée: Quand un bateau est pénalisé dans la régata une deuxième fois ou plus, il doit abandonner immédiatement la course. Si il ne le fait pas, il sera considéré sans procès DNE.
- 15.3 RCV P2.1 est complété par: Quand un bateau est pénalisé avec RCV PI après son passage de la ligne, une pénalité de 6 points est appliquée sans possibilité de recours étant donné que le classement ne peut pas être inférieur à celui obtenu après un DSQ.

16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 16.1 La durée théorique pour une course dure 45 minutes [NP]
- 16.2 Les bateaux ne parvenant pas à terminer une course dans un délai de 15 minutes après le passage du premier ayant effectué le parcours seront classés 'DNF' sans instruction. Ceci modifie les règles RCV 35, A4.1 et A5.

17. RÉCLAMATIONS, PÉNALITÉ ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1 Règle 61.1 « Informer le réclamé » est modifiée comme suit :
Ajouter à la règle 61.1 (a): Un bateau qui désire réclamer doit informer le comité de course aussi tôt après avoir franchi la ligne d'arrivée, et dans tous les cas avant d'avoir eu de contact avec son coach.
- 17.2 Les formulaires de réclamations sont disponibles au bureau de course. Réclamations, demandes de réparations ou de réouverture doivent être déposées dans le temps limite approprié. Seuls les protestations enregistrées avec SI 17.1 sont affichées.
- 17.3 Le temps pour réclamer commence après le passage de la ligne d'arrivée du dernier concurrent de la dernière course du jour ou après les signaux du Comité de course indiquant « plus de course aujourd'hui » selon ce qui est donné le plus tard, et dure 60 minutes.
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les Concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.
Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans le clubhouse.
Une instruction ne pourra pas commencer après 21:00h.
- 17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés avec la règle 42 l'Annexe P ou ont été punis avec [SP] sera affichée.
- 17.6 Pour les infractions aux règles qui sont marquées avec [SP], le comité de course peut demander une punition standard sans procès. Le comité de course peut réclamer contre un bateau, si il estime que la sanction standard pourrait être incorrect. Cela modifie la RCV 63.1 et RCV Annexe A5.
- 17.7 Le dernier jour de la régata une demande de réouverture d'instruction doit être déposée.
 - 17.7.1 Dans le temps limite pour réclamer si la partie requérante a été informée de la décision la veille.
 - 17.7.2 Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante ai été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.
- 17.8 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du Jury doit être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le classement de la régata sera calculé sur la base de points (RCV A4.1 Système Low Point) avec classement dans les groupes de départ. Le classement est valide à partir de 1 courses courues. Cela modifie RCV A2.

- 18.2 Le nombre de point pour les bateaux pénalisés (DNC, DNS, DSQ, etc.) sera le nombre de points +1 du nombre de bateaux inscrit pour la course de groupe. Cela modifie RCV A4.2.
- 18.3 Pour le classement général sont prises en compte que les manches qui ont été terminées par tous les groupes. Cela modifie RCV 32.1.

19. CONTRÔLES DE JAUGES ET D'EQUIPEMENT [DP] [NP]

- 19.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course à la première occasion possible.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu peut être autorisée si une demande écrite est présent et à la fois si le matériel endommagé et de remplacement a été testé et approuvé par comité de course.
- 19.3 Si le remplacement a été fait sur le bateau entre les manches, l'équipement endommagé et l'équipement de remplacement seront présentés au comité de course après la dernière course de la journée. L'échange sera approuvé plus tard par comité de course.
- 19.4 Un changement de numéro de voile est possible uniquement après qu'une demande écrite a été approuvée à l'avance par le comité de course. Les participants qui ne respectent pas cette instruction seront classés DNC sous le numéro de voile déclaré et les numéros de voile non déclarés ne seront pas inclus au classement. [SP]
- 19.5 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20. BATEAUX OFFICIELS ET ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]

- 20.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit
Comité de Course: Drapeau blanc avec "RC"
Jury: Drapeau blanc avec "J"
Rescue: Drapeau blanc avec "R"
Contrôleur d'équipement: Drapeau blanc avec "M"
- 20.2 Les entraîneurs et autres accompagnateurs doivent appliquer le marquage décidé par le comité de course si nécessaire.
- 20.3 Les entraîneurs doivent indiquer par écrit de quels participants ils ont la charge et donc assumer leur responsabilité.
- 20.4 Les entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le tissage du drapeau orange jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné la course, ou que le comité de course signale un rappel général ou une annulation.
Une distance d'au moins 50 mètres de la zone de course doit être respectée.
- 20.5 Le non-respect de cette disposition peut entraîner une pénalité pour tous les bateaux en course dont il a la responsabilité. Cela modifie la règle A5.
- 20.6 Sont exclus de cette interdiction les actions dans la zone de course pour assister un concurrent en cas de chavirage ou de naufrage, si le bateau ou le comité de course demandent de l'aide.
- 20.7 Les bateaux doivent naviguer de sorte qu'aucune vague ne vienne perturber la course.

21. ORDRE [DP] [NP]

- 21.1 Tous les bateaux, les remorques et les voitures doivent être garées selon avis du personnel.
- 21.2 Aucun concurrent ne peut jeter de débris dans l'eau. Règle 55. Les débris doivent être déposés à terre dans les containers prévus à cet effet ou peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

22. COMMUNICATION RADIO ET TELEPHONE [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

23. PRIX

Les prix suivants seront attribués :

- 23.1 Les 3 premiers bateaux
23.2 La 1ère fille
23.3 1er Opti B (jusqu'à 11 ans)

24. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE (= NOR 12)

- 24.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). Avec son inscription et sa participation, les concurrents renoncent à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes qui participent à l'organisation de cette régata.
- 24.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile min. CHF 1'500'000 et valable en compétition.

25. DROITS INDIVIDUELS

En s'inscrivant, le participant accepte que des photos, des enregistrements audio et vidéo peuvent être pris sur la terre et sur l'eau par l'organisateur, et seront utilisés et publiés sans aucune indemnité.



Le camping est strictement interdit sur le terrain du club